

Commune de LA GENEYTOUSE

Registre des délibérations du Conseil Municipal

Délibération n°2013-34 en date du 09/07/2013 fixant les tarifs de la garderie périscolaire :

Le Conseil municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 09 Juillet 2013, à 19H00, suivant convocation en date du 04 Juillet 2013, sous la présidence du Maire, M. Jean-Claude LEBLOIS.

Melle Aurore DUFOUR a été élue secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	12	1	12	13	13	0

Présents : MM. LEBLOIS Jean-Claude, GILLES Dominique, DESROCHE Roger, PASQUET Christophe, FAUCHER Alain, DUCHEZ Michel, COUSTY Gilles, DUTHEIL Rachel, BERGER Thierry, DUFOUR Aurore, ALAMARGOT Sylvie, HARGE Andrée.

Représenté : MM. COLLENNE Michèle procuration à FAUCHER Alain.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Considérant que la semaine scolaire passe de 4 à 4,5 jours à compter de la rentrée 2013/2014,

DECIDE qu'à compter du 1^{er} Septembre 2013 les tarifs de la garderie périscolaire seront les suivants :

- 1,50 € par jour et par enfant (utilisation occasionnelle),
- 80,00 € forfaitairement par trimestre pour un enfant,
- 120,00 € forfaitairement par trimestre pour deux enfants et plus,

PRECISE que l'année scolaire sera divisée en trois trimestres de durée égale et que le tarif occasionnel sera appliqué à concurrence du forfait correspondant.

A La Geneytouse, le 11 Juillet 2013

Le Maire,

Jean-Claude LEBLOIS

